



Terrasse surplombant mon jardin

Par **Afligem**, le **20/05/2021** à **17:20**

Bonjour, mon voisin vient de faire construire une terrasse sur pilotis, surplombant mon jardin.

Il ne m'a pas demandé mon avis, probablement parce que j'aurais refusé ou demandé certains ajustements, pour préserver de l'intimité dans mon jardin.

J'ai fait un petit schéma montrant **en rouge** ce qu'il a réalisé, créant ainsi une vue sur mon jardin.

[schéma](#)

Il n'a pas surélevé la hauteur maximale de son jardin (ce n'est pas un estrade) mais il a prolongé la partie la plus haute, au-dessus de la partie qui redescendait, comme le montre mon schéma. Avant cette création, une haie (représentée en vert "transparent" sur le schéma) séparait bien nos jardins, désormais, il a vue au-dessus de cette haie.

Pensez-vous que ce soit attaquable s'il refuse d'ajouter un système qui cache la vue sur mon jardin ?

Etant donné qu'il est à moins de 1,9m est-ce assimilable à la création d'une vue droite ?

Merci de votre aide.